Gestion Différenciée

sur l'EPL de la Lande de la Rencontre

Spagnol Maxime
Rossard Simon
Poirault Baptiste
Moinet Cédric
Paillaud Nina

Sommaire

Introduction : 3

Partie 1 : contexte 3

A : Eléments du diagnostic de territoire, enjeux et présentation du projet 3

B : Méthodologie 5

Partie 2 : Le projet 6

A : Objectifs 6

B : Identification des acteurs et analyse du jeu d'acteurs 7

C : Résultat de l'étude et de la concertation 8

D : Justification du choix du projet 9

E : Aspects financiers 9

F : Etapes du projet 11

G : Faisabilité technique et juridique 11

Partie 3 : évaluation et perspectives 12

Introduction :

Nous sommes en BTS GPN, et dans le cadre du module M55, nous sommes amenés à monter un projet d'aménagement et de valorisation des espaces naturels. Ce travail doit nous apprendre à cerner les enjeux d'un projet d'aménagement tout en tenant compte des acteurs, établir les étapes et modalités d'un projet de gestion, étudier les faisabilités technique, juridique et économique, et enfin évaluer le projet et les perspectives.

Le CFA a pour objectif de mettre en place une gestion différenciée sur l'EPL (cf Annexe 1), et cette commande, s'inscrivant dans les objectifs généraux du module, a donc été le support de notre démarche.

Dans ce contexte, nous nous sommes demandé comment développer une gestion respectueuse de l'environnement (connaissant les particularités et l'intérêt écologique et pédagogique des parcelles) sur un lieu public fréquenté par de nombreux élèves, formateurs etc.

Après avoir étudié le contexte général dans lequel s'inscrit cette démarche (dégagement d'enjeux liés au diagnostic de territoire, présentation du projet et méthodologie), nous décrirons le projet dans sa globalité (objectifs, acteurs, choix du projet, aspects financiers, calendrier, et faisabilité). Puis, dans une troisième partie, nous amènerons des éléments pour pouvoir évaluer le projet (cf Annexe 2) et penser aux perspectives.

Partie 1 : contexte

A : Eléments du diagnostic de territoire, enjeux et présentation du projet

Le Pays de Fougères se situe au nord de Rennes et est composé de 5 communautés de communes. Il est caractérisé par un secteur d'activité essentiellement agricole. Beaucoup de ces exploitations sont destinées à la production laitière, et sont donc des grands espaces prairiaux ; mais on observe également une hausse des surfaces cultivées (maïs essentiellement).

La majorité d'entre elles sont des exploitations conventionnelles, ce qui implique une forte utilisation de produits phytosanitaires. Au vu du nombre important de sources et de cours d'eau, les conséquences directes sont une eutrophisation du réseau hydrique sur le Pays de Fougères ainsi qu'un taux élevé de pesticides.

Le pays de Fougères est concerné par plusieurs bassins Bretagne Eaux Pure, du fait des dépassements en nitrates et pesticides.
Un des principaux enjeux de la gestion différenciée est de faire disparaitre l'utilisation de produits phytosanitaires. . En effet, les pesticides, désherbants, engrais et autres sont systématiquement proscrits, cette méthode n'a donc aucun impact négatif sur la qualité des eaux.
A proximité de l'EPL se trouve le seul complexe Natura 2000 du territoire dont l'étang d'Ouée fait partie *(cf Annexe 3).* En tête de bassin versant et de par les nombreux cours d'eaux à proximité ainsi que le fort ruissellement dû aux précipitations (950 mm sur Fougères), le lycée doit s'inscrire dans une démarche environnementale de conservation de bonne qualité des eaux que la gestion différenciée permet. De plus, la population du territoire s'accroit, la demande en eau potable s'accentue proportionnellement et l'étang d'Ouée est une des réserves d'eau potable du secteur. La limitation des intrants en amont aura pour conséquence une diminution des traitements de l'eau en aval.

Le Pays de Fougères n'est pas seulement un territoire agricole, il possède aussi de grands espaces naturels protégés ou non tels La Vallée du Couesnon, le bois de Rumignon et la forêt de Saint Aubin du Cormier. Du fait des activités humaines, ces milieux sont fragmentés et déconnectés les uns des autres. L'un des autres principes de la gestion différenciée est de favoriser les habitats, en réduisant la fréquence de tonte par exemple. De plus, cela permet de reconnecter certains milieux et d'assurer une continuité écologique. La gestion différenciée apparait comme un outil efficace, à la fois propre à ralentir l'érosion de la biodiversité et complémentaire à la politique de trame verte et bleue. La gestion différenciée permet d'accentuer encore l'effort porté sur les connexions biologiques entre espaces naturels. Ce projet s'inscrit donc dans un enjeu environnemental national de favorisation de corridors écologiques (Trame Verte et Bleue).

L'EPL possède certaines parcelles à caractère oligotrophe et le cortège d'espèces associées est spécifique à ce type de milieu - ces milieux étant de plus en plus rares du fait des pratiques agricoles (utilisation d'intrants) et économiques (industries et ménages).
Certaines opérations de la gestion différenciée permettent le maintien du caractère oligotrophe du milieu et favorisent la recolonisation par les plantes pionnières sur les parcelles ciblées. Ainsi sont conservées les espèces à fortes valeurs patrimoniales, mais aussi la biodiversité « ordinaire ».

La communauté de commune de Saint Aubin du Cormier est fortement impliquée dans la préservation de l'environnement et la promotion du développement durable. Dans le quatrième axe de la charte pour l'environnement éditée par Saint Aubin du Cormier, pour adopter une approche

environnementale de l'urbanisme, la commune souhaite généraliser la gestion différenciée sur l'ensemble de l'espace public. Ainsi le projet de gestion différenciée au sein de l'EPL s'inscrit dans cette démarche communale[Réf.1]. Dans ce même axe, la commune souhaite s'investir dans la restauration des talus et du bocage. Un projet similaire a été adopté sur l'EPL. Restaurer le bocage et gérer les milieux de manière raisonnée répondent également aux enjeux de reconnexion des habitats sur le territoire. Ainsi, l'EPL pourra devenir une vitrine locale de promotion du développement durable et notamment de la gestion différenciée.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale d'éducation à l'environnement et au développement durable. En effet, il est souhaitable, pour sa pérennisation, d'investir l'ensemble des acteurs de l'EPL, les élèves et les agents d'entretien pour la réalisation, mais aussi les professeurs de toutes les disciplines pour la sensibilisation. De plus, un sentier pédagogique présentant l'ensemble du site permettra de présenter et valoriser la gestion différenciée au grand public, aux futures promotions et aux usagers.

En conclusion, le projet de gestion différenciée aura pour enjeux la préservation de la qualité des eaux grâce à la non utilisation des produits phytosanitaires, la reconnexion des habitats par le maintien de la végétation des parcelles ciblées et la recolonisation par les espèces pionnières. De plus, le projet s'inscrit dans une démarche commune (charte de St Aubin du Cormier, restauration du bocage sur l'EPL etc.). Enfin, il permettra de promouvoir le développement durable et plus spécifiquement la gestion différenciée par des actions pédagogiques (sentier pédagogique etc.).

B : Méthodologie

Après s'être documenté sur la gestion différenciée et avoir dégagé les enjeux liés au territoire, nous sommes allés à la rencontre des principaux acteurs concernés. Il nous a semblé important de les consulter pour confronter les avis et faire ressortir les représentations et propositions de chacun.

Nous avons donc commencé par rencontrer Jean-Luc Douabin, responsable de la gestion des espaces verts. Un questionnaire a préalablement été préparé afin de connaitre ses représentations et ses attentes sur ce projet (cf Annexe 4). Nous avons également discuté du matériel disponible, du planning prévisionnel, des coûts d'entretien du matériel etc. afin d'appréhender la faisabilité technique de la mise en place de la gestion différenciée au sein de l'EPL.

Nous avons également discuté avec Loïs Morel sur l'intérêt d'un tel projet au sein du lycée. Il nous a expliqué qu'une gestion similaire sur une parcelle a déjà été mise en place en 2011-2012, les résultats ayant été plus qu'encourageants (découverte de 3 pieds d'*Epipactis helleborine* qui ne poussaient pas les autres années).

De plus, Thierry Galle nous a informés sur l'aspect économique et budgétaire, en nous expliquant, en autre, les différentes étapes du financement.

Une réunion avec Pascal Lahaye a été organisé pendant laquelle il nous a exposé ses idées, notamment concernant le bois humide, la saulaie, les réserves d'eau ainsi que la parcelle située à proximité de la station de phyto-épuration.

Pour prendre en compte au mieux les idées de chacun, nous en avons discuté au sein du groupe pour étudier la faisabilité, et hiérarchiser puis établir des priorités dans les démarches à accomplir. Afin d'exposer ces priorités, nous avons souhaité mettre en place en juin 2012 une réunion de concertation avec les différents acteurs concernés. Faute d'avoir pu trouver une date où la majorité des personnes pouvaient être présente, elle a été repoussée puis annulée.

Partie 2 : Le projet

A : Objectifs

Après avoir dégagé les enjeux liés au territoire et au site, des objectifs ont pu être définis.

1- En ce qui concerne la préservation de la qualité de l'eau, l'objectif principal est de pérenniser la non utilisation des produits phytosanitaires.

2- Certaines méthodes de la gestion différenciée permettront de favoriser la repousse et la diversité floristique afin de recréer des corridors écologiques.

3- Ces mêmes méthodes auront pour objectif la conservation et la recolonisation par les plantes pionnières et les espèces à forte valeur patrimoniale ou « ordinaires », ainsi que le retour de la faune auxiliaire.

4- Le territoire étant engagé dans la préservation de l'environnement, et des projets de restauration du bocage ayant été entrepris, ce projet s'insère dans une démarche collective.

5- De par le sentier et l'implication des acteurs de l'EPL, ce projet a également un rôle pédagogique, et de promotion de la gestion différenciée.

B : Identification des acteurs et analyse du jeu d'acteurs

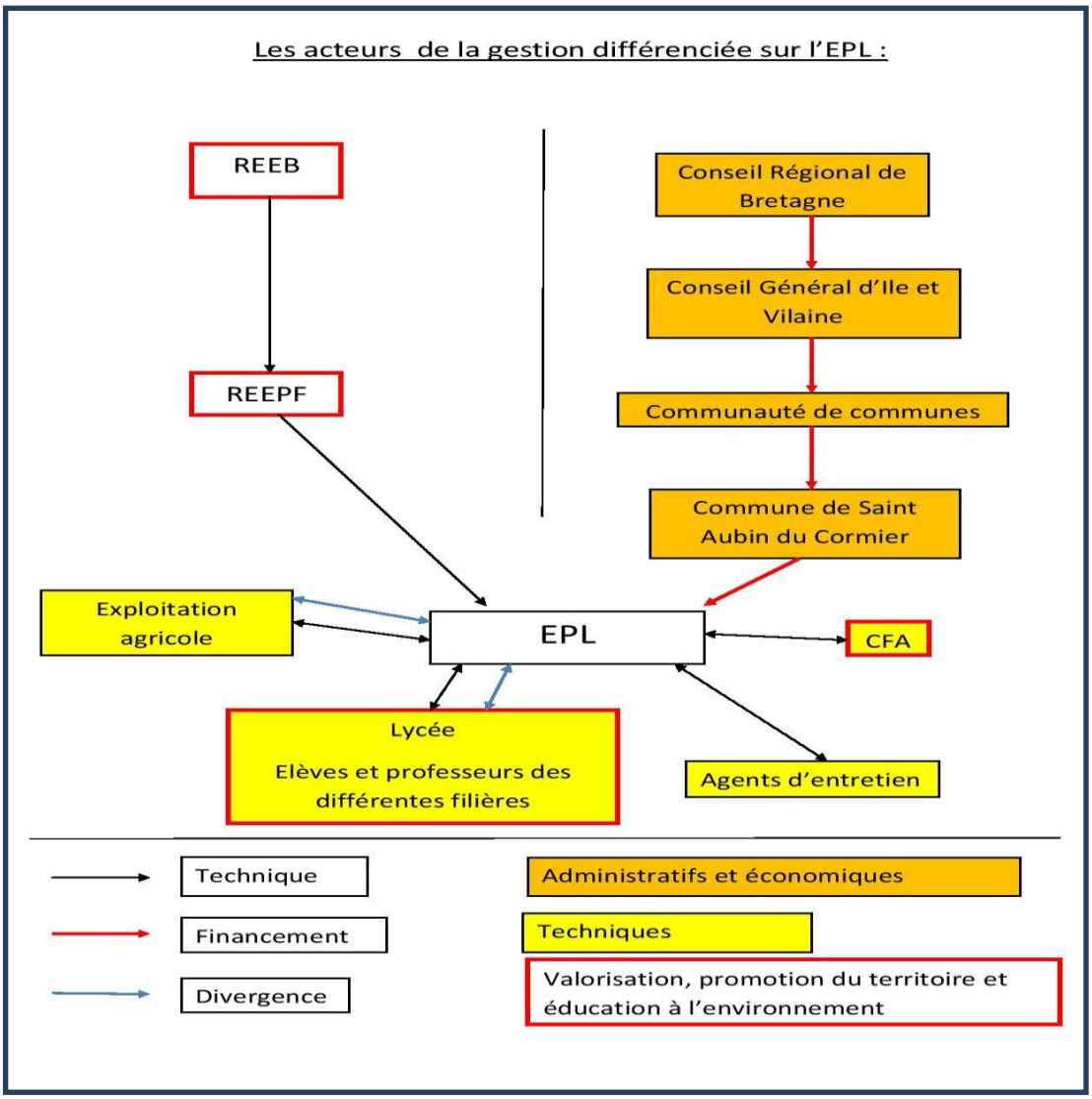

Plusieurs acteurs sont concernés directement ou indirectement par le projet. Plusieurs grandes fonctions sont ressorties : une fonction technique, une fonction administrative et économique, et une fonction pédagogique.

Ce paragraphe aura pour but de mettre en évidence les interactions entre les différents acteurs, les divergences comme les points d'accord.

Ainsi, la fonction administrative et économique concerne les collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Général, COM-COM et communes) dont les rôles sont l'aide au financement (matériels, formations, rémunérations etc.) et le conseil technique (échanges directs avec le personnel, parutions de fascicules etc.). Du fait de l'éloignement, géographique et autre, certains désaccords ou simplement lenteurs peuvent apparaitre. Nous pouvons citer la « saulaie » comme exemple, qui avait été proposée et validée par le Conseil Régional et qui n'est manifestement

pas à la hauteur des espérances. Cette parcelle est donc pour l'instant en « standby » car après avoir hiérarchisé les priorités et par manque de contact, le problème sera réétudié ultérieurement.

Le rôle technique est assuré tout d'abord par l'équipe d'entretien des espaces verts (J-L. Douabin) mais aussi par quelques élèves et leurs professeurs encadrants des filières techniques (Aménagement paysager, GMNF etc.) et par l'exploitation agricole (P. Lahaye) pour ce qui concerne notamment le gros matériel.

La fonction pédagogique sera assurée à plusieurs niveaux. La sensibilisation et l'éducation à l'environnement seront assurées par les animations et le futur sentier pédagogique. Mais elle est également assurée en associant les élèves et professeurs des différentes filières au projet. Cela peut faire apparaitre quelques divergences : les représentations, notamment esthétiques, des formateurs et étudiants en filière paysagère peuvent diverger. En effet, la gestion des milieux est souvent différente et parfois contradictoire entre les filières écologique et paysagère. Afin d'éviter les conflits, il convient de prendre en compte les remarques de chacun, de comprendre les différences de point de vue et de trouver des accords.

C : Résultat de l'étude et de la concertation

Nous avons commencé par faire un premier état des lieux pour connaitre les anciennes mesures de gestion des espaces verts. Puis nous avons appris qu'une parcelle avait déjà été le lieu d'une première tentative de gestion différenciée. Nous avons constaté un résultat positif très rapide, puisque moins d'un an après, plusieurs pieds d'*Epipactis helleborine* ont été découvert. Cette orchidée, non connue sur cette maille en Ile et Vilaine, est déterminante ZNIEFF en Bretagne. Cette découverte nous a confortés dans la décision de mise en place d'un tel projet, car bien qu'elle devait être présente, les tontes régulières ne les laissaient pas pousser.

Nous avons rencontrés les différents acteurs et nous nous sommes déplacés sur chacune des parcelles de l'EPL et afin d'en connaitre les usages. Une carte a été réalisée pour avoir une vue globale. Nous avons alors commencé à réfléchir à un plan de gestion détaillé en tenant compte des usages et des particularités écologiques pour chaque parcelle. Un tableau prévisionnel a été réalisé concernant les fréquences et les types d'opérations (cf Annexe 5) et a été approuvé après concertation avec les personnes concernées. Il en ressort cependant que du nouveau matériel devra être acquis, notamment une motofaucheuse, pour pallier à l'obsolescence et appliquer au mieux les mesures proposées.

D : Justification du choix du projet

Vu les enjeux dégagés dans la partie 1, il nous a semblé important de monter un projet en accord avec ceux-ci.

Ainsi, la préservation de la qualité de l'eau passe d'abord par la non utilisation de produits phytosanitaires, ce que la gestion différenciée promeut.

Il parait aussi primordial de pouvoir reconnecter les habitats par la création de corridors écologiques, elle-même permise par ces modes de gestion raisonnée.

Le site présente la rare particularité de posséder des milieux oligotrophes dont il convient de conserver le caractère (gestion des rémanents par exemple).

De plus, la commune de St Aubin du Cormier et la communauté de communes sont engagées dans la préservation de l'environnement et le développement durable ; il est donc possible de s'insérer dans une démarche collective qui pourra être soutenu par les collectivités. Il en est de même pour la restauration du bocage.

La pérennisation des démarches de protection de l'environnement passe par l'explication et la sensibilisation. Des animations, valorisées par le futur sentier pédagogique, permettront la découverte de la gestion différenciée, souvent méconnue du grand public. Ce projet pourra également servir de support de formation pour les différentes filières.

Entre autres, le but de ce document est de proposer d'autres alternatives aux pratiques existantes, de sensibiliser et d'amener les différents acteurs de l'EPL à entamer une réflexion sur leurs pratiques et à essayer de les faire évoluer en proposant d'autres techniques pour une meilleure prise en compte de l'environnement.

E : Aspects financiers

Comme tout projet, un des volets importants concerne le budget et la finance. Comme expliqué plus haut, il faudra certainement investir dans du nouveau matériel. Une motofaucheuse serait souhaitable, car l'un des principes de la gestion différenciée est de préférer la fauche à la tonte, plus respectueuse de la microfaune. Un devis pour un motoculteur polyvalent, pouvant être utilisé comme faucheuse en y associant une barre de coupe, a été réalisé (cf Annexe 6). Une telle demande, et pour que le matériel puisse être utilisé par l'ensemble des acteurs de l'EPL, est faite par le lycée, qui est un établissement public entièrement financé par la région. Le coût est estimé et la demande est envoyée à la région qui valide ensuite l'achat. Le matériel peut alors être utilisé à des fins pédagogiques (utilisation par les formateurs et élèves) ou purement techniques (utilisation par le

personnel d'entretien). Si la demande est effectuée par le CFA, le matériel ne peut être utilisé que par celui-ci, la demande étant validée par le conseil d'administration en amont.

Bien qu'il faille racheter du matériel, d'une manière générale, la gestion différenciée permet de réaliser des économies à plusieurs échelles. La première économie concerne le temps. De nombreuses zones ne seront entretenues qu'une à deux fois par an contrairement aux pratiques actuelles, qui exigent des passages plus réguliers.

En se servant moins souvent du matériel, celui-ci se détériore plus lentement, permettant des économies sur le rachat de matériel. Pour les mêmes raisons, l'entretien du matériel est moins fréquent, et les besoins en essence ou autres énergies sont optimisés.

Ces gains sont bien sûr difficiles à chiffrer mais des précédents et des études permettent de l'affirmer. Selon certaines estimations, le gain moyen serait d'environ 2€/m², passant de 3.76€ pour une gestion régulière à 1.40€ pour une gestion plus raisonnée[réf.2]. Un autre tableau présente les gains possibles réalisables en préférant la fauche tardive à la tonte régulière[réf.3] :

La gestion différenciée ne coûte globalement pas plus cher !

airele

Exemples de coûts :

La gestion des espaces de fauche / tonte peut être un outil pour infléchir le budget global d'entretien des espaces verts.

Entretien	Tonte de pelouse Entretien : 0.035 à 0.045€ / m2 / passage 10 à 18 passages / an	Fauche tardive Entretien : 0.07 à 0.1€ / m2 / passage 1 à 2 fauches / an	
Aménagement	Prairie fleurie Investissement : 2€ / m2 pour l'achat des semis, la main d'œuvre et la préparation du sol avant semis Entretien : 0.07 à 0.1€ / m2 / passage (fauche tardive)	Haie diversifiée Investissement : 10€/mètre linéaire (fourniture + main d'œuvre)	Paillage / Mulching Investissement : 1 à 3€/m2

Différence de coûts entre tonte régulière et fauche tardive *Coûts indicatifs*

Nous avons réalisé des estimations à partir du tableau ci-dessus, mais les chiffres avancés sont à prendre avec précaution. La surface à entretenir est de 2,2 ha (les zones laissées en évolution naturelle étant exclues des 4,5 ha d'espaces verts de l'EPL). En prenant 10 passages/an à 4

centimes/m², nous obtenons une estimation d'environ 9000€ pour une tonte régulière. En prenant 1 passage/an à 10 centimes/m², nous obtenons une estimation d'environ 2200€ pour une fauche tardive. Au-delà de l'estimation elle-même, c'est plus la tendance qu'il faut prendre en compte, celle-ci mettant en évidence un réel gain financier.

Mais d'autres arguments sont à prendre en compte pour montrer les gains, financiers ou autres : sur la communauté d'agglomérations de Niort (79), trois ans après avoir adopté la gestion différenciée sur les espaces verts, du matériel a pu être acheté grâce aux économies réalisées. De la même manière, à la Roche Jagu (22), le parc de 75 hectares entretenu par seulement 4 jardiniers permanents selon les principes de gestion différenciée, a été labellisé « Jardin remarquable », ce qui prouve que gestion différenciée et esthétisme peuvent être complémentaires.

F : Etapes du projet

Afin de simplifier la compréhension, et pour avoir une vue d'ensemble, un calendrier a été rédigé (cf Annexe 7). Il présente parcelle par parcelle le type de gestion à effectuer.

G : Faisabilité technique et juridique

De la même manière que précédemment, une carte de l'EPL associée à un tableau (cf Annexe 5) présente également parcelle par parcelle, avec un code couleur pour faciliter la lecture, la méthode de gestion adaptée à l'usage et aux propriétés écologiques de la parcelle.

La gestion de trois parcelles va être décrite plus précisément ci-après en raison de leurs particularités.

1- Station de lagunage : Vu l'intérêt écologique dû entre autres à la présence de reptiles (*Natrix natrix*), une gestion adaptée doit être mise en place (cf fiche travaux 1)
   a- Un cheminement d'1.50m de large sera entretenu régulièrement sur la totalité de la station, tout en conservant une hauteur de coupe de 8 cm minimum.
   b- Les berges seront fauchées une fois par an alternativement. Un côté sera fauché une fois pendant l'année 1 et l'autre berge, une fois l'année 2. Le fauchage concerne deux berges adjacentes (et non opposées).
   c- Les abords du cheminement seront traités comme les berges, fauchés une fois par an alternativement.

d- En ce qui concerne le pourtour de la station, les ronciers devront être rabattus une année sur deux, comme les berges et les abords du cheminement.

2- La mare : elle présente un intérêt pour les amphibiens qui viennent s'y reproduire de janvier à mars, et pour les odonates qui ont toujours besoin d'un minimum de végétation. Le mode de gestion doit donc en tenir compte (cf Fiche travaux 2).
   a- Les berges de la mare seront rabattus à 50cm deux fois par an, du 15 avril au 15 mai et de novembre à décembre.
   b- Les abords de la mare sont à faucher à un minimum de 8cm de hauteur une fois par an entre novembre et décembre.
   c- Le roncier, au nord-est de la mare est à débroussailler une fois par an.

3- Les fossés : plusieurs types de fossés ont été identifiés en fonction de leur position géographique. La hauteur de fauche est d'au moins 8cm. (cf Fiche travaux 3).
   a- Les premiers au nord de l'exploitation sont entretenus par le passage des bovins.
   b- Ceux en bord de route à l'extérieur du lycée sont à entretenir régulièrement aux abords des virages pour la visibilité. Le reste du linéaire est à faucher tous les deux ans entre octobre et décembre. Le curage s'effectue tous les 3 à 5 ans à la même période.
   c- Les fossés à l'intérieur de l'EPL sont fauchés une fois par an entre septembre et novembre.

Partie 3 : évaluation et perspectives

Le principe de gestion différenciée constitue un compromis entre la gestion paysagère, relativement stricte et la gestion purement naturaliste, orientée uniquement vers une protection du milieu naturel. Son but est de faire de l'EPL un milieu favorable à la biodiversité et d'orienter les pratiques vers un respect et une préservation des milieux naturels. Toutefois, elle intègre également les contraintes imposées par la sécurité, l'usage et le point de vue esthétique des usagers.

Ainsi, elle tente de détacher la gestion de l'EPL de la notion de «faire propre» pour mieux l'orienter vers un souci de prise en compte de l'environnement et des êtres vivants qui en font partie. Elle permet de prendre conscience que biodiversité et entretien ne sont pas incompatibles et que mise

en sécurité et aspect esthétique ne sont pas synonymes d'éradication de la biodiversité spontanée. Elle promulgue également des solutions alternatives aux techniques utilisées actuellement qui sont pour certaines, polluantes.

Ce document ne dispense pas de se référer aux guides plus spécialisés, qui permettront d'appréhender une gamme plus large et une description plus précise de méthodes touchant à un thème particulier, car il est important de remarquer que les techniques évoluent très vite et qu'il est donc important et nécessaire de se tenir au courant des avancées dans ce domaine.

Les bénéfices sont nombreux, à plusieurs niveaux :

• Tout d'abord, le gain de temps est considérable. Les tontes sont moins fréquentes, ce qui permet donc de dégager du temps. De plus, en préférant des espèces locales, plus rustiques et plus résistantes, l'entretien de ces végétaux est aussi réduit.

• De ce fait, on observe également un gain d'argent. Le matériel est utilisé moins souvent, donc l'usure est modérée et les coûts liés au carburant sont alors réduits.

• En terme de santé ensuite, le fait d'utiliser moins souvent les équipements permet d'être moins exposé aux gaz d'échappement et au bruit de ces machines.

• En terme environnemental maintenant. L'utilisation réduite des équipements, gourmands en carburant, réduit l'émission des gaz à effet de serre.

• Enfin, au niveau de la biodiversité. Diversifier les essences de végétaux et tenir compte des conseils concernant les hauteurs, les fréquences et les dates de tontes permettent de préserver et/ou de faire venir une faune auxiliaire. Avec une hauteur de fauche adaptée, on épargne les animaux vivant au sol et à la base des plantes ; En ne fauchant qu'une ou deux fois par an en conservant des zones-refuges, on permet à bon nombre d'espèces végétales et animales d'effectuer leur cycle de vie ; La fauche ne produit qu'un seul point de coupe, les insectes ont ainsi moins de risques de se trouver là où la lame passe, ils tombent alors avec la tige ; Dans le cas d'une fauche haute, la plupart de la petite faune se laisse tomber au pied des plantes et est ainsi épargnée. L'exportation de la matière organique permet de maintenir un milieu pauvre en nutriments et favorable à la diversité tout en luttant contre les espèces nitrophiles souvent envahissantes (comme les orties, le brome stérile…). Ces milieux viendront en partie compenser la suppression des jachères en zone agricole. Les bas-côtés de routes, les chemins… sont des zones naturelles constituant des continuités écologiques et parcourant un grand nombre de milieux différents.

Ainsi, les milieux herbacés deviennent des zones-refuges potentielles pour la faune en zone agricole, des zones potentielles pour la reproduction de nombreuses espèces, des continuités écologiques pour les structures linéaires, des zones-refuges pour les espèces prairiales en voie de disparition, des réservoirs potentiels de prédateurs pour les parasites et ravageurs de cultures et plantations…

Il existe bien-sûr de nombreux autres avantages.

Nous ne pouvons bien-entendu pas chiffrer ces gains, car les sites et les types de gestion d'origine sont tous différents, mais toutes les collectivités, professionnels et autres ayant essayé ces méthodes y ont tous trouvé de nombreux avantages.

Bien-sûr, le paysage s'en retrouve modifié, et il faut parfois savoir discuter avec certains afin de montrer que la non-intervention et le fait de laisser pousser la végétation spontanée ne donne pas forcément un aspect négligé. Il faut souvent du temps pour changer les représentations.

Cela demande également une réorganisation du temps de travail, qui devra être réfléchie en concertation avec les différents acteurs, ainsi qu'une adaptation du matériel (les réglages devront être différents de ceux habituels, ce qui demande une certaine adaptation).

Concernant les perspectives, il conviendra d'une manière générale de vérifier si de nouvelles espèces (faune ou flore) se développent ou apparaissent, tout comme nous avons découvert récemment l'*Epipactis helleborine* sur une des parcelles. Grâce au protocole de suivi des reptiles sur la station de lagunage, nous pourrons voir si nos mesures de gestion sont propices à ces cortèges d'espèces. De la même manière, autour de la mare, le protocole de suivi des amphibiens permettra de vérifier si ces méthodes conviennent à la venue et à la reproduction des amphibiens et odonates.

La parcelle du bois humide sera également à réétudier lorsque les décisions seront prises concernant le réservoir d'eau, l'humidité étant la cause d'une mauvaise évacuation des eaux de pluie et de ruissellement vers les fossés.

En ce qui concerne la « saulaie », il faudra prochainement contacter le Conseil Régional afin de rendre compte de l'échec et de pallier à cette situation, car plusieurs hypothèses ont été émises mais aucune n'a pu être vérifié avec certitude.

Annexes :

Annexe 1 : Définition de la Gestion différenciée

Annexe 2 : Les solutions pour favoriser la biodiversité

Annexe 3 : Carte bassin versant et zone Natura 2000

Annexe 4 : Journal de bord

Annexe 5 : Tableau de la gestion différenciée et carte de l'EPL

Annexe 6 : Devis motoculteur

Annexe 7 : Calendrier prévisionnel

Annexe 1 : La Gestion Différenciée

Définition : *La gestion différenciée est une méthode de gestion des espaces verts en fonction de leurs usages (paysage, biodiversité, loisirs…). Elle doit favoriser l'environnement (économies d'eau, de phytosanitaires, valorisation de la faune et de la flore…) en tenant compte des contraintes de la vie sur l'EPL (usages, impact de l'Homme). C'est une gestion optimisée des espaces verts. On l'appelle également la gestion raisonnée, raisonnable, durable ou harmonique.*

Elle favorise la connexion de milieux entre eux grâce à la mise en place de corridors biologiques (milieux reliant différents habitats, facilitant ainsi le passage d'espèces animales et végétales).

De manière plus globale « la gestion différenciée, c'est la contribution du jardinier au développement durable », (ville de Grande Synthe, 59). Elle peut donc être pratiquée par tous les jardiniers : du particulier à ceux de collectivités de plus ou moins grande taille.

Elle tourne autour de trois axes en parallèle :

- *la sensibilisation des techniciens et des usagers*
- *la formation des techniciens*
- *la réalisation en tant que telle.*

Annexe 2 : Les solutions pour favoriser la biodiversité

Promouvoir la fauche tardive

La tonte, effectuée à des rythmes réguliers et rapprochés, uniformise le milieu : peu d'espèces (flore et faune) « résistent » à ces conditions. Le coût est important pour un paysage monotone et une diversité faible. Réduire la fréquence (1 à 2 fois par an) et augmenter la hauteur (8 cm minimum) crée des conditions où la flore et la faune se diversifient. C'est une fauche tardive car elle n'a pas lieu avant fin juin. Contrairement à la tonte, la fauche ne broie rien. Ensuite, laissée sur place quelques jours, le foin permet aux graines de tomber au sol et aux animaux de s'abriter. Enfin, le ramassage du foin permet d'évacuer les éléments nutritifs qui rendraient le sol trop riche.

Le but est de créer une prairie fleurie naturelle (plus un sol est pauvre, plus la flore est diversifiée), habitats de multiples insectes, oiseaux et mammifères. Aussi, on peut tondre une partie d'un site et faucher l'autre partie pour varier les milieux.

Le pâturage de prairies peut également s'avérer intéressant.

Recréer des corridors biologiques

Ce sont des milieux fonctionnels qui reconnectent des milieux naturels entre eux. Les haies bocagères peuvent tenir ce rôle. Elles sont des linéaires, au sein de l'EPL, qui permettent le déplacement d'insectes, d'oiseaux et de plantes, au contraire de haies exotiques qui ne sont pas un refuge intéressant pour ces espèces (pas une flore locale donc pas d'insectes locaux, donc pas d'oiseaux).

Les prairies fleuries et des sites de fauche tardive le long de bords de route sont aussi d'intéressants corridors écologiques.

La végétalisation de surfaces, sur les murs ou les clôtures, avec des plantes grimpantes, peu aussi créer des corridors. Les insectes y trouvent un abri et certaines espèces en dépendent totalement (cas d'une abeille solitaire avec le lierre).

Les noues et fossés peuvent jouer ce rôle entre les zones humides.

Favoriser un fleurissement avec des vivaces

Planter des vivaces locales favorise la biodiversité en renforçant les populations locales et en recréant des écosystèmes viables. Par ailleurs, elles sont résistantes : ni arrosage, ni intrants. Enfin, elles ne sont pas remplacées souvent : elles permettent donc des économies. Il faut alors penser les massifs fleuris différemment, sachant que certaines plantes y resteront plusieurs années.

Réhabiliter des sites en créant des zones naturelles (humides, boisées)

Des milieux abandonnés, telles les friches (sites non-entretenus où se développe un écosystème sans gestion humaine), peuvent être réhabilités pour en faire un espace naturel, selon les possibilités offertes par le site. Un milieu boisé, une zone humide sont des milieux diversifiés où le public peut venir se promener et découvrir l'environnement.

Gérer le patrimoine arboré

- Le patrimoine arboré est important au sein de l'EPL et les usagers y sont attachés. Le gérer permet de le décrire, de connaître son état sanitaire, de préparer les renouvellements, et d'évaluer les tailles nécessaires. La vie d'un arbre sur un espace fréquenté et en bord de zone urbaine est soumise à de fortes contraintes : pollution atmosphérique, piétinement du sol, risques de dégradation… La taille, afin de minimiser le traumatisme, ne doit alors pas être radicale, plutôt régulière et légère : c'est de la taille douce.

	Favorise la biodiversité	Améliore la ressource en eau		Améliore la qualité de l'air	Réduit la consommation d'énergie	Réduit la pollution génétique	Favorise des écosystèmes plus équilibrés
		En qualité	En quantité				X
Fauche tardive	X		X		X		X
Corridors biologiques	X	X					X
Présence de vivaces	X	X	X			X	X
Gestion douce du patrimoine arboré	X	X		X	X		X
Renaturation de friches	X						X
Mulch	X	X	X	X	X		X
Plantes couvre-sol	X	X	X	X	X		X
Désherbage alternatif	X	X	X	X	X		X
Compostage	X	X		X	X		X
Protection biologique intégrée	X	X		X	X		X
Noues drainantes	X	X					X
Parkings végétalisés	X	X					X
Présence de variétés locales	X		X			X	X
HQE		X	X	X	X		X

Tableau des atouts liés à la gestion différenciée

Annexe 3 : Bassin versant et zone Natura 2000

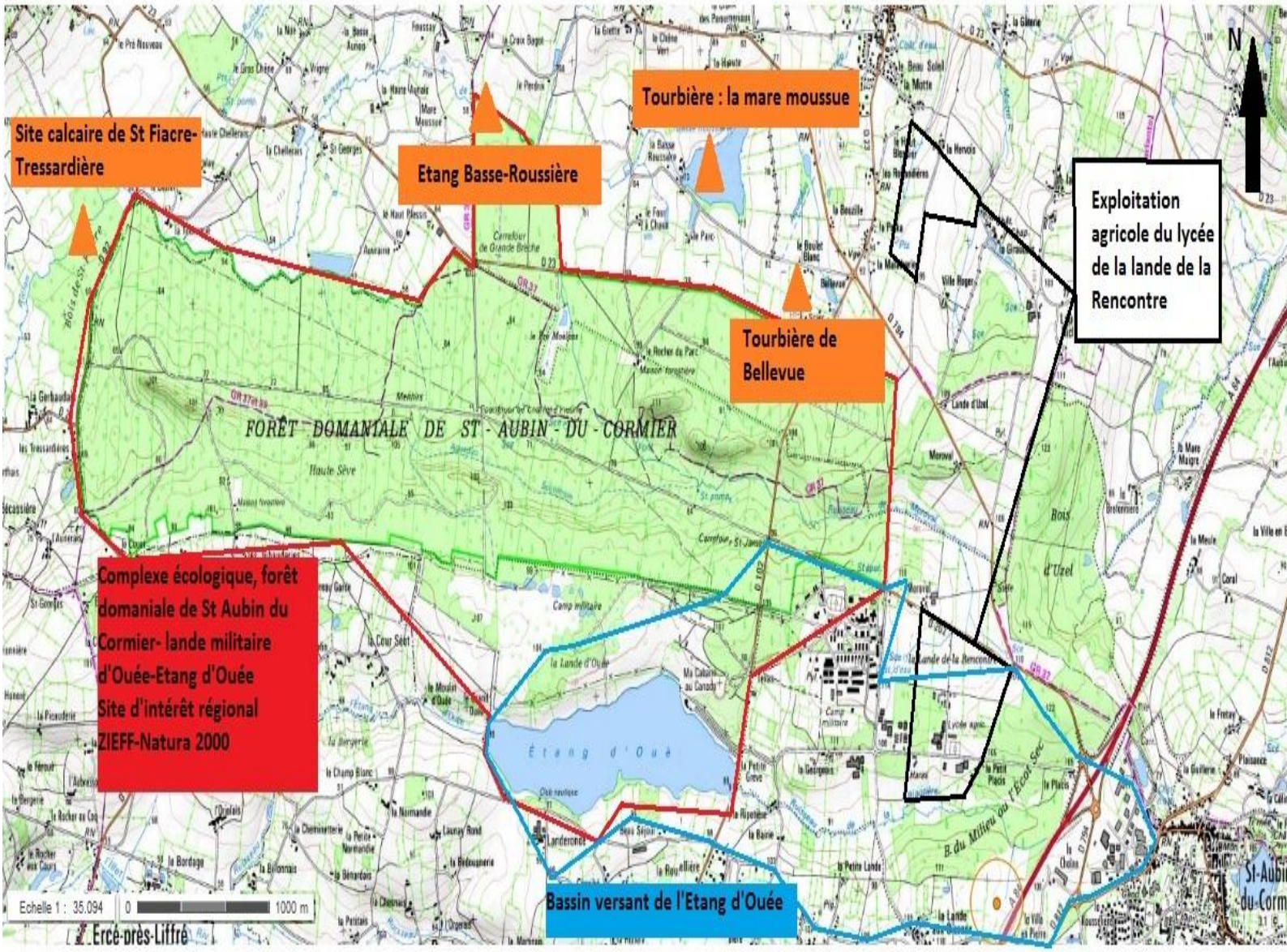

Annexe 4 : Carnet de bord

10/05/2012

Afin de prendre connaissance au mieux des différentes techniques de gestion au sein de l'EPL, nous avons trouvé judicieux de rencontrer Jean-Luc DOUABIN, responsable des espaces verts du lycée. Nous avons donc fixé un RDV ce jour même entre 13 h et 13 h 30.

Avant de le rencontrer, nous avons préparé une liste de questions à lui poser afin de ne pas lui prendre trop de temps, être clair et précis. Nous n'avions que 30 minutes pour avoir toutes les réponses à nos questions. Questions écrites avant le rendez-vous :

- Qui s'occupe de quoi sur l'EPL, comment ?
- Où interviennent-ils ?
- Quels sont les outils utilisés ?
- Y a t-il un calendrier de mis en place ?
- Quel type d'entretien pour quelle parcelle ?
- Le rôle de Pascal LAHAY dans tout ça ?
- Qui a le pouvoir de décision ?
- Quelles améliorations, selon lui, pourrait être mises en place sur l'EPL au point de vue de la gestion ?
- Quel budget est alloué à la gestion ?

Réponses fournies par Jean-Luc DOUABIN :

- Il gère la tonte, les déchets verts.
- Pas de concertation entre les différents acteurs du lycée.
- Pas de calendrier.
- La gestion débute de mi-Avril jusqu'à fin Juin et fin Août.
- Choses à améliorer :
    - Mettre en place des travaux pratiques des élèves plus sur la gestion différenciée au lieu d'aller sur des sites externes à l'EPL.
    - Revoir la tondeuse autoportée et le matériel.
- Remise en question de la saulaie. Son rôle est de filtrer l'eau, elle est située en fin de cycle de la station d'épuration. Les acteurs présents sur l'EPL ne savent pas quoi en faire mais la région y tient beaucoup.
- Il n'y a pas d'utilisation d'intrants depuis plusieurs années.

- Pour le matériel, il dispose d'une tondeuse mais il faudrait la remplacer, ils l'ont acheté il y a 15 ans.
- Les fossés : Avant il y avait de l'entretien, mais aujourd'hui il faut limiter la coupe. Les fossés ont été curés il y a 2 ans.

Après ce rendez-vous, nous avons été prendre quelques photos des espaces verts de l'EPL et chercher comment mettre en place la gestion différenciée sur les parcelles. Nous sommes ensuite retournés en salle pour réaliser une carte montrant les différents espaces verts pouvant être gérés raisonnablement ainsi qu'un tableau listant ces différents espaces verts et la gestion allouée à ceux-ci. Nous avons terminé par la recherche de solutions pour favoriser la biodiversité au sein de ces espaces et une courte réflexion sur le problème de la saulaie (Quel est le problème de cette saulaie ? Qui doit-on prévenir ? Qui doit-on faire intervenir ?...)

16/05/2012

Après avoir rencontré Jean-Luc DOUABIN, nous avons décidé de prendre rendez-vous avec l'exploitant agricole du lycée, Pascal LAHAYE. En effet, gestionnaire de plusieurs parcelles au sein de l'EPL, Pascal était concerné aux vues des différentes techniques de gestions pensées. Nous avons donc voulu nous renseigner à nouveau sur le type de gestion initiale des parcelles et la fonction de celles-ci. Notre rendez-vous s'est fait le mercredi 16 mai de 10 h à 10 h 45. Questions écrites avant le rendez-vous :

- Quelle méthode de gestion a-t-il mis en place sur l'exploitation ?
- A quoi sert la parcelle à côté de la station d'épuration ?
- A quoi sert la longue parcelle qui longe les prairies ?
- A quoi sert la petite parcelle près du poulailler ?
- Qu'est ce qu'il pense de la saulaie ?
- Que pense t-il du bois humides ?

Réponses fournies par Pascal LAHAYE

- Il est obligé de débroussailler les bordures de champs, pour éviter que la ronce ou autre végétation ne vienne toucher le fil électrique de l'enclos et donc perturber la circulation du courant.
- Broyage obligatoire de certaines adventices ou plantes pionnières comme le chardon, car celui-ci a une forte valeur de colonisation et est peu appétant pour les vaches
- La parcelle à côté de la station d'épuration est laissée à l'abandon. Ce sont les remblais des bassins d'épuration qui ont été entassés sur ce lieu.

- La longue parcelle qui se situe le long des prairies est elle aussi une prairie, elle permet de passer d'une parcelle à une autre en tracteur.
- Aucun entretien n'a lieu dans les fossés, ce sont les vaches, lorsqu'elles doivent rejoindre une parcelle, qui les broutent en passant.
- La petite parcelle à côté du poulailler ne peut pas être entretenue car il y a une aire de chauffage sous la terre pour la géothermie. Un aménagement ou une gestion quelconque sont interdits.
- Remise en cause de la saulaie. Il perd environ 2 ha de prairies, c'est-à-dire la présence d'une trentaine de vache pendant deux semaines. Ça ne le dérange pas de réaménager une autre saulaie.
- Les parcelles situées autour du lycée seront en travaux dans environ deux ans.
- La parcelle du bois humide, se situant à côté de l'exploitation fait polémique. Elle provient du fait de l'aménagement d'un réservoir d'eau pour les pompiers. Elle est située à côté de la mare. En effet, le fossé à proximité du bois humide est plus haut que celui-ci, donc au lieu que l'eau du réservoir et des pluies coule dans la rigole et s'évacue, elle s'accumule sur la parcelle.

  Pascal propose à cet endroit de remplacer le bois humide par le prolongement de sa dalle en béton pour l'exploitation, pour stocker du bois, compost etc.

Le réservoir sera déplacé sur une autre parcelle dans quelques années. L'autre sera laissé à l'abandon. Pascal propose de reconstituer la réserve d'eau en une autre mare, ainsi le ruissellement sera toujours stocké.

12/06/2012

Après avoir défini les différents acteurs sur le territoire de l'EPL étant en relation avec la gestion différenciée (Loïs MOREL, Yves LE ROUX, Pascal LAHAYE et Jean-Luc DOUABIN), nous avons voulu prendre rendez-vous avec eux pour définir les objectifs de la gestion différenciée et mener une réflexion concertée sur les propositions de gestion réfléchis auparavant. Pour cela, un mail a été envoyé à ces différentes personnes suivi d'un autre mail avec un lien de calendrier en ligne pour que chacun dise quand il est disponible pour la réunion. Malheureusement, la fin d'année a fait que chacun était très occupé pendant les dernières semaines et il nous paraissait important d'être au complet pour ce rendez-vous. La réunion n'a donc pas eu lieu et nous manquons de temps pour en faire une en ce début d'année scolaire.

03/09/2012

Pour commencer la journée, nous nous sommes concertés pour faire un bilan de ce que nous avions à construire dans le dossier.

Nous avons donc décidé de reprendre le dossier à zéro en nous aidant de l'ancien et des différents documents trouvés.

Pour être plus efficace, nous nous sommes séparés en deux groupes :

- Le premier travaillera sur le contexte de l'étude.
- Les autres pendant ce temps commenceront la rédaction du carnet de bord, des recherches internet, la couverture du dossier etc.
- A chaque fois que quelqu'un termine quelque chose, un avis de tout le groupe est nécessaire pour le valider.

Nous avons choisi cette technique de travail parce qu'elle nous semblait efficace.

Eléments terminés pendant cette journée :

- Rédaction de la partie contexte du dossier
- Page de couverture
- Objectifs du projet
- Carte montrant le bassin versant et la zone Natura 2000 sur le territoire
- Schéma montrant les liens économiques, techniques et les divergences entre les différents acteurs touchant de près ou de loin à l'EPL.
- Suite de la rédaction du carnet de bord

04/09/2012

Aujourd'hui, l'objectif est d'avancer sur la deuxième partie du dossier : le rapport en lui-même, mais aussi les documents qui seront mis en annexe ultérieurement (tableau de gestion différenciée, schéma avec acteurs, carnet de bord…).

Nous avons donc décidé de demander à Jean-Luc DOUABIN de nous recevoir une deuxième fois afin de lui poser d'autres questions indispensables à la construction de notre dossier. De plus, pour les questions financières, nous devons prendre rendez-vous avec Jérôme GAILLARD pour discuter du matériel disponible et à acheter au lycée, et pour se procurer des devis. Nous sommes donc partis à leur rencontre dans le lycée. Questions écrites avant le rendez-vous avec Jean-Luc DOUABIN :

- Quelle matériel a-t-il à dispo ?
- Comment gère-t-il les rémanents ?
- Qui s'occupe de la mare ?
- Quel est la hauteur de coupe la plus grande sur la tondeuse ?
- Proposition de notre projet pour qu'il puisse nous dire ce qu'il en pense et s'il a des améliorations à apporter
- Achat motofaucheuse, qu'en pense t-il ?

Questions écrites pour Jérôme GAILLARD :

- Liste du matériel
- Ancienneté du matériel
- Qui subventionne ?
- Qui finance ?
- À qui achètent-ils ? (mise en concurrence ?)
- Qui décide d'acheter le matériel ? (ce modèle, ce prix, l'accord)
- Quel est la hauteur de coupe maximale de la tondeuse ?

Nous avons donc réussi à avoir un rendez-vous mercredi 5 septembre avec Jean-Luc DOUABIN à 13h30 et un autre ce même jour avec Jérôme GAILLARD à 16h30.

En début d'après midi nous avons eu l'aide de Thierry GALLE qui nous a éclairés sur les aspects financiers du dossier.

Enfin, une intervention de Loïs Morel nous a orientés vers un travail plus précis. Nous devons alors faire des schémas de la mare, de la station de lagunage, être plus précis sur la gestion différenciée (hauteur, largeur de coupe, berges…).

Eléments terminés :

- Partie 2 presque terminée (A, B, C, D, E, F)
- Schémas lagunage, mare et fossés
- Début du calendrier de gestion différenciée

05/09/2012

Ce matin, n'ayant pas trouvé de réponses à nos questions concernant la gestion différenciée de la station de lagunage pour favoriser l'accueil et la reproduction des reptiles, nous avons décidé de faire appel aux utilisateurs du forum de Bretagne Vivante. Voici le post :

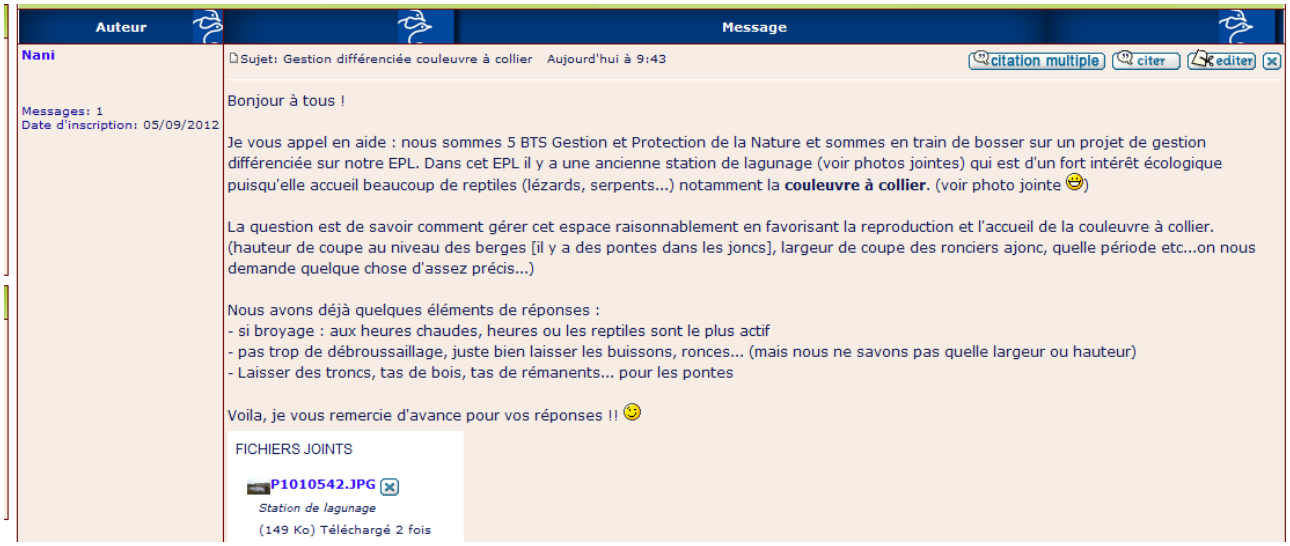

Auteur	Message
Nani Messages: 1 Date d'inscription: 05/09/2012	Sujet: Gestion différenciée couleuvre à collier Aujourd'hui à 9:43 citation multiple citer editer Bonjour à tous ! Je vous appel en aide : nous sommes 5 BTS Gestion et Protection de la Nature et sommes en train de bosser sur un projet de gestion différenciée sur notre EPL. Dans cet EPL il y a une ancienne station de lagunage (voir photos jointes) qui est d'un fort intérêt écologique puisqu'elle accueil beaucoup de reptiles (lézards, serpents...) notamment la **couleuvre à collier**. (voir photo jointe) La question est de savoir comment gérer cet espace raisonnablement en favorisant la reproduction et l'accueil de la couleuvre à collier. (hauteur de coupe au niveau des berges [il y a des pontes dans les joncs], largeur de coupe des ronciers ajonc, quelle période etc...on nous demande quelque chose d'assez précis...) Nous avons déjà quelques éléments de réponses : - si broyage : aux heures chaudes, heures ou les reptiles sont le plus actif - pas trop de débroussaillage, juste bien laisser les buissons, ronces... (mais nous ne savons pas quelle largeur ou hauteur) - Laisser des troncs, tas de bois, tas de rémanents... pour les pontes Voila, je vous remercie d'avance pour vos réponses !! FICHIERS JOINTS P1010542.JPG *Station de lagunage* (149 Ko) Téléchargé 2 fois

Toujours dans le courant de la journée, nous avons pu rencontrer une seconde fois Jean-luc DOUABIN qui a fourni toutes les réponses à nos questions :

- Le matériel à sa disposition :
  - tondeuse autotractée
  - Tracteur tondeuse autoportée
  - Rotofil et débrousailleuse à disque
- Gestion des rémanents : un tas dans le bois à coté des cuisines et quelques tas au pied des arbres à coté desquelles un chemin a été tracé. Il n'est pas possible de mettre les rémanents dans le compost car il libère trop d'azote.
- Pour la gestion de la mare : c'est l'équipe pédagogique (Evelyne AUBRY et Yves LEROUX) qui s'en occupe avec leurs élèves.
- La hauteur maximum de tonte est d'environ 10cm
- Après l'avoir lu, il a trouvé cohérent notre calendrier de gestion
- Ce qu'il pense de l'achat d'une motofaucheuse : Lui, dit qu'il travail avec le matériel qu'on lui donne, ca lui importe peu.

En fin de journée, nous avons fini :

- La partie 3 : évaluation et perspectives
- Notre calendrier de gestion, le tableau et carte qui va avec

- Nous avons eu une petite difficulté à savoir quel type de gestion adopter sur la station de lagunage. En effet, cette station reptile nécessite une gestion bien particulière.
- Documents trouvés sur la gestion de l'habitat des reptiles et quelques réponses sur le forum de Bretagne vivante :

mp En ligne

gbretagne

Messages: 164
Date d'inscription: 11/07/2011
Localisation: pontchateau (44)

Sujet: Re: Gestion différenciée couleuvre à collier Aujourd'hui à 11:41 citation multiple citer

Ciao,
Je me permets de ne pas répondre directement à ta question mais plutôt de recadrer la démarche.
Avant la mise en place d'un mode de gestion, il est impératif de définir en général les priorités en terme d'espèces à protéger. Sur un milieu comme celui-ci, la couleuvre à collier est-elle vraiment la seule espèce sensible, sachant qu'il s'agit là d'un taxon commun ?
a+
gb

mp

Nous avons donc répondu :

mp

Nani

Messages: 3
Date d'inscription: 05/09/2012

Sujet: Re: Gestion différenciée couleuvre à collier Aujourd'hui à 12:29 citation multiple citer editer

Nous avons mis en place un protocole de suivie reptile dont les résultats confirme que la couleuvre à collier est fortement majoritaire avec quelques individus en vipère péliade

Nous sommes dans un EPL et donc avoir un site comme celui-ci accueillant un grand nombre de couleuvre a permis de sensibiliser beaucoup d'apprenant présents au lycée (prof comme élèves) c'est donc pour cela que nous voulons conserver ces reptiles et pouvoir gérer raisonnablement la parcelle sur laquelle ils sont présents !

mp En ligne

D'autres réponses suite à cela et notre dernier post. :

gbretagne

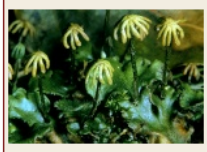

Messages: 164
Date d'inscription: 11/07/2011
Localisation: pontchateau (44)

Sujet: Re: Gestion différenciée couleuvre à collier Aujourd'hui à 12:59 citation multiple citer

Je comprends votre démarche. Cependant, il me parait très souhaitable d'avoir une approche sériée de la biodiversité. Dans le cas présent, l'existence de la V. péliade, dont le statut de vulnérabilité est très élevé, justifierai des mesures spécifiques de préservation.Il est d'ailleurs très probable que les mesures envisagées pour l'une soit aussi favorable pour l'autre.
Il serait peut-être intéressant de faire revenir un herpéto. sur site pour vous conseiller. Si c'est dans le 44, je peux vous en trouver . Pour le 56, Eric (India) sera sûrement partant !

mp

india

Messages: 2440
Date d'inscription: 15/05/2010
Age: 45
Localisation: Muzillac

Sujet: Re: Gestion différenciée couleuvre à collier Aujourd'hui à 13:19 citation multiple citer

C'est bien les gars,on n'est jamais assez nombreux pour défendre les reptiles .Même si effectivement la couleuvre a collier couvre la France pour ça répartition,elle est en régression lente ou rapide celon les endroits.La conservation des tas d'herbes ,branches,végétaux broyés sont indispenssable a ça reproduction(température + humidité).Gardé le couvert végétal des berges lui fournit aussi un abrit contre ces prédateur et préserve de nombreuses autres espèces dont sont cascroute batraciens.

mp

Nani

Messages: 3
Date d'inscription: 05/09/2012

Sujet: Re: Gestion différenciée couleuvre à collier Aujourd'hui à 13:37 citation multiple citer editer

Merci pour les conseils et les réponses apportés. Nous en tiendront compte dans nos démarches.
Ps: nous sommes toujours prenant de conseils ou autres

Il ne nous reste maintenant plus qu'à :

- rédiger l'introduction
- rédiger le sommaire
- faire une bonne mise en page de notre dossier
- reconstituer notre dossier
- finir le carnet de bord

Après la rencontre avec Jérôme GAILLARD :

Réponses aux questions :

- Liste du matériel de gestion différenciée :
    - Débrousailleuse x 6 : 4 de 2005, 1 de 2006 et 1 de 2012-09-05
    - Tondeuse pour les zones intensives professionnelle autotractée de 2010
    - Tondeuse de 2010
    - Petite tondeuse 43cm année 2000
    - Tracteur tondeuse de 1996 ou 1998. Il est vieux mais performant, ca ne servirait à rien de le changer contre un neuf.
    - Tracteur agricole de 2008
    - Faucheuse de 2002
    - Broyeur
- C'est le conseil régional qui subventionne
- Les différentes entreprises/concessionnaires à qui ils achètent :
    - Rennes motoculture à Betton
    - Concessionnaire à Thorigné-Fouillard
    - Jardiman à Pacé
    - …
- Comment se déroule une demande de matériel du début jusqu'à la fin : pour le lycée, il y a une liste de demande ensuite un ordre de priorité est fait, la région finance à hauteur de tant, il y a une mise en concurrence, ils refont les devis, ils recherchent le meilleur au niveau qualité/prix après cela, ils font un bon de commande au directeur Mr. POURTIER puis la machine est livrée avec une facture et c'est le lycée qui paye avec la trésorerie propre et c'est ensuite la région qui le rembourse sur présentation de la facture.
- Les améliorations qu'il propose : Arriver à faucher et exporter.
- La coupe d'une tondeuse est de 30 à 120 mm

Des réponses qui vont nous aider à compléter la partie finance du dossier.

06/09/2012

Ce matin, une nouvelle réponse sur le forum de Bretagne vivante :

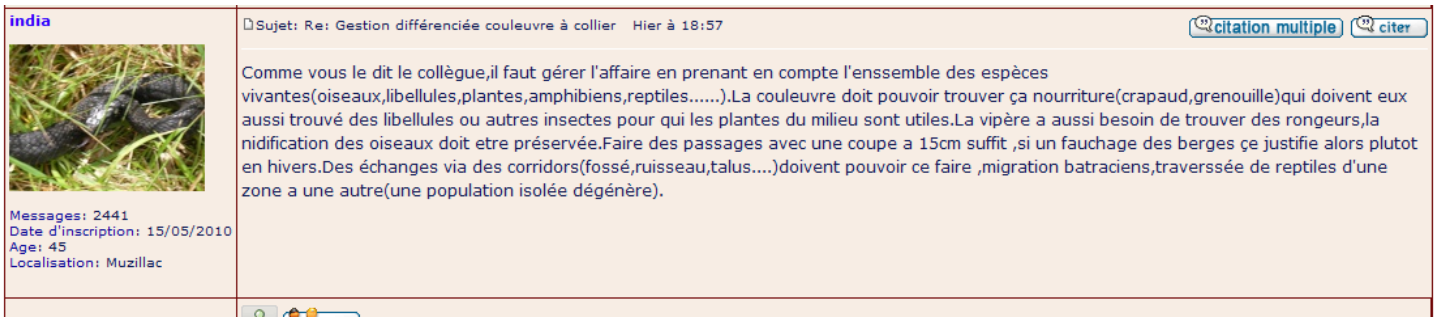

india

Messages: 2441
Date d'inscription: 15/05/2010
Age: 45
Localisation: Muzillac

Sujet: Re: Gestion différenciée couleuvre à collier Hier à 18:57

citation multiple | citer

Comme vous le dit le collègue,il faut gérer l'affaire en prenant en compte l'enssemble des espèces vivantes(oiseaux,libellules,plantes,amphibiens,reptiles.....).La couleuvre doit pouvoir trouver ça nourriture(crapaud,grenouille)qui doivent eux aussi trouvé des libellules ou autres insectes pour qui les plantes du milieu sont utiles.La vipère a aussi besoin de trouver des rongeurs,la nidification des oiseaux doit etre préservée.Faire des passages avec une coupe a 15cm suffit ,si un fauchage des berges çe justifie alors plutot en hivers.Des échanges via des corridors(fossé,ruisseau,talus....)doivent pouvoir ce faire ,migration batraciens,traverssée de reptiles d'une zone a une autre(une population isolée dégénère).

Même si nous n'avons pas eu beaucoup de réponses concernant directement notre question, il est intéressant de discuter avec les utilisateurs du forum, et nous avons tout de même pu prendre en compte certains éléments des réponses apportées.

Une partie du groupe a repris la cartographie de l'EPL pour calculer la surface des parcelles sur lesquelles peuvent être mis en place de la gestion différenciée pour ensuite calculer le gain par m².

Un classement des annexes a ensuite été effectué, la mise en page a été revue et enfin nous avons tout mis sur clé USB.

Notre dossier est terminé !

Annexe 5 : Carte de l’EPL et tableau de la gestion différenciée

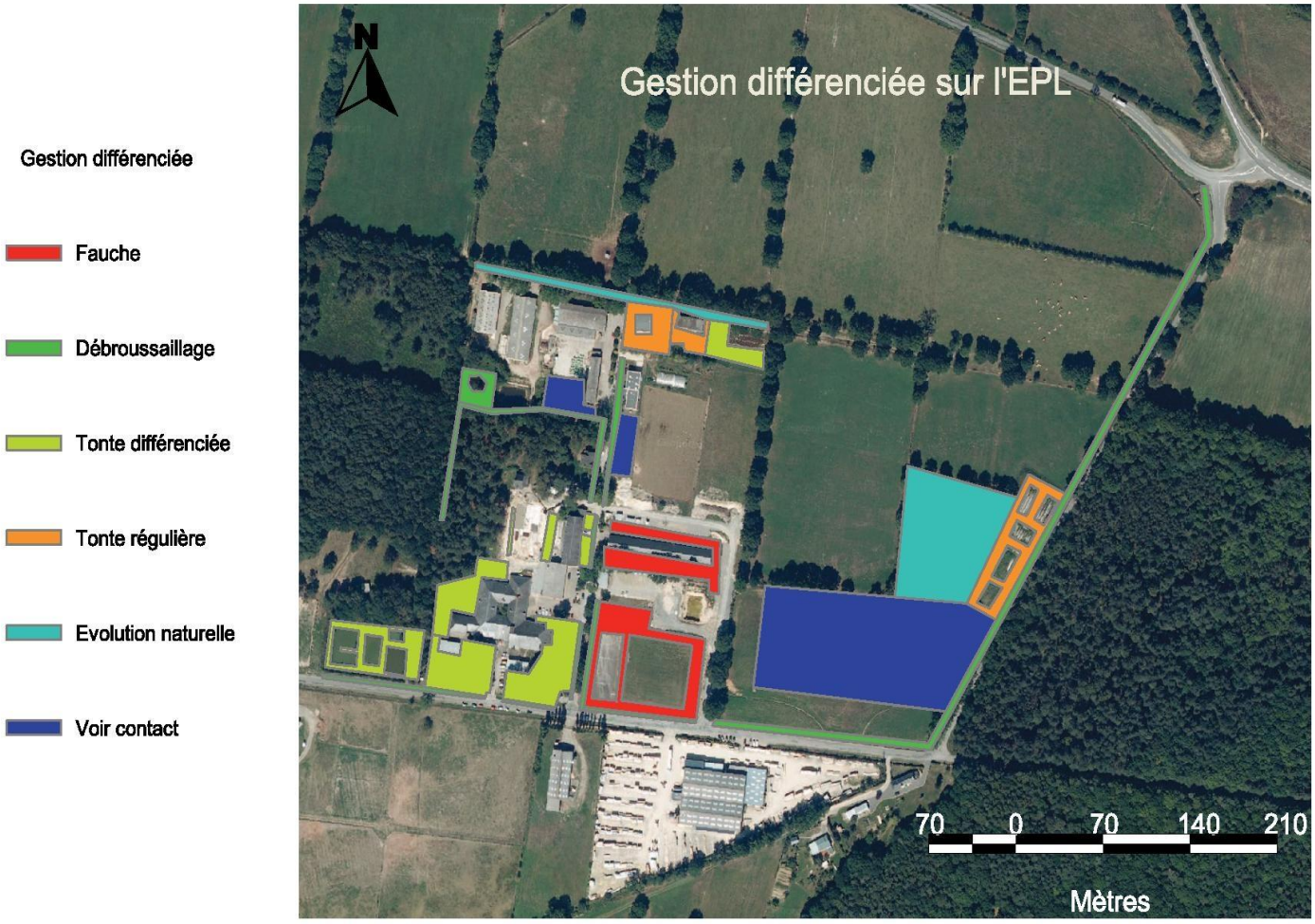

Parcelle	Objectif	Type de gestion	Période de travaux	Fréquence (par an)	Gestion des rémanents	Remarques
Station de lagunage (Ouest)	Préserver une zone d'alimentation pour les reptiles et en particulier pour la couleuvre à collier Favoriser le développement de la faune et de la flore	Fauche différenciée	Après le 15/09	1	Exportation des rémanents et accumulation à proximité de la station de lagunage (boisement), sous forme de pondoirs pour favoriser la reproduction des reptiles	Intervenir à heures chaudes, période ou les reptiles sont le moins actifs.
Station de lagunage (Est)	Réduire l'impact sur la faune et la flore par une gestion raisonnée	Tonte différenciée	Du 15/08 au 15/05	Maximum 2	Exportation des rémanents et accumulation à proximité de la station de lagunage (boisement), sous forme de pondoirs pour favoriser la reproduction des reptiles	Tondre (hauteur de coupe : 8 cm minimum) pour l'accès aux pompiers.
Fossés	Conserver une végétation dense, ainsi qu'améliorer l'entretien des fossés pour préserver les cours d'eau qu'ils alimentent	Débroussaillage et curage	Entretien des fossés entre octobre et janvier	Un fauchage tous les 2 ans Un curage tous les 3 à 5 ans	Exportation des rémanents	La gestion concerne en particulier les fossés au Nord du lycée.
Fossés au nord de l'exploitation		Évolution naturelle				"Entretenus" par le passage des vaches
Stade	Maintenir une hauteur uniforme pour la pratique du sport	Tonte	régulièrement	Aussi souvent que nécessaire	Laisser sur place	
Tour du stade	Conserver une végétation haute pendant la période où la majorité des espèces animales et végétales a pratiquement terminé son cycle de reproduction	Fauche différenciée	Du 15/08 au 15/05	Maximum 2	Exportation des rémanents et mise au compost	
Station de phytoépuration	Maintenir une hauteur uniforme	Tonte	régulièrement	Aussi souvent que nécessaire	Exportation des rémanents et mise au compost	Tondre (hauteur de coupe : 8 cm minimum)
Parcelle à l'ouest de la station de phytoépuration	Conserver un « réservoir de biodiversité »	Évolution naturelle				Pas de projet sur cette parcelle pour l'instant
Potager / Four à pain	Selon l'objectif des professeurs qui l'utilisent					Tonte différenciée autour de la table de pique-nique
Bois humide au sud de l'exploitation	Évolution naturelle jusqu'à définition précise d'un usage	Évolution naturelle				
Haies	Attente du compte-rendu du Conseil Régional					
Salle HQE et mare	Entretien régulier de la zone en fonction des Manifestations	Tonte	régulièrement	Aussi souvent que nécessaire	Exportation des rémanents et mise au compost	Tondre (hauteur de coupe : 8 cm minimum)
Bâtiment tracteurs et gros matériel	Entretien régulier de la zone pour faciliter la manœuvre du tracteur au niveau de la visibilité et le passage du matériel agricole	Tonte	régulièrement	Aussi souvent que nécessaire	Exportation des rémanents et mise au compost	Tondre (hauteur de coupe : 8 cm minimum)
Zone de géothermie	Favoriser le développement de la flore et des insectes	Fauche différenciée	Après le 15/09	1	Exportation des rémanents et mise au compost	Utilisation de la moto-faucheuse ou à défaut de la débroussailleuse
Berge de la mare	Conserver un écosystème favorable aux amphibiens et autres espèces par un entretien limité de celle-ci	Fauche différenciée	Première fauche entre le 01/10 et le 31/12 et une deuxième entre le 15/04 et le 15/05	2	Exportation des rémanents et accumulation entre la lande et la mare,sous forme de pondoirs pour favoriser la reproduction des reptiles	Entre octobre et janvier. Prendre en compte le suivi amphibien
Abord de la mare		Débroussaillage	entre le 1/10 et le 31/12	1		
Abords des parkings	Conserver une végétation haute pendant la période où la majorité des espèces animales et végétales a pratiquement terminé son cycle de reproduction	Fauche différenciée	Du 15/08 au 15/05	Maximum 2	Exportation des rémanents et mise au compost	
Sud Ouest du lycée	Conserver un milieu oligotrophe, préserver les espèces patrimoniales (Epipactis helleborine), passage du sentier pédagogique	Fauche différenciée	Après le 15/09 Cheminement : Du 15/08 au 15/05	Fauche différenciée 1 fois Cheminement : fauche 3 fois	Exportation des rémanents, dans le bois	Moto-faucheuse de préférence Le sentier pédagogique sera tracé en fonction des orchidées observées dans cette zone.
Abords du lycée et de l'internat	Conserver une végétation haute pendant la période où la majorité des espèces animales et végétales a pratiquement terminé son cycle de reproduction	Fauche différenciée	Du 15/08 au 15/05	Maximum 2	Exportation des rémanents et mise au compost	

Annexe 6 : Devis motoculteur

AGRI MELESSE
Parc d'activités des Landelles
35520 - MELESSE
Tél. : 02 99 66 99 59
Fax : 02 99 66 13 03
e-mail : agri.melesse@wanadoo.fr
SAS au capital de 60979 €
SIRET 331 928 051 - APE 4661Z
N° TVA intracomm FR13 331 928 051

Adresse de livraison

D E V I S

Document	N°Client	Date
001 B007128	053193	03.02.12

01

Date de validité

Adresse de facturation

LYCEE AGRICOLE LPA
EXPLOITATION AGRICOLE
LA RENCONTRE

35140 SAINT AUBIN DU CORMIER

Code article	Désignation	Quantité	Un	Prix base HT	Prix net HT	Montant	T
Q9999951	MOTOCULTEUR GADERNER 12 SUPER PRO MOTEUR DIESEL YANMAR L100 puissance 8,3KW cylindrée :435 cm3 demarrage electrique nombre de vitesses :4avant 1 arriere AVEC: bineuse rotative arriere 80cm roues 6.50/80x12 décrabotage frein droite/gauche +blocage différentiel	1	U	4800,00	4800,00	4800,00	2
Q9999951	BARRE DE COUPE 1M27 AVEC TRANSMISSION A BAIN D'HUILE	1	U	880,00	880,00	880,00	2
Q9999951	BRABANT 1/2 TOURS GRAND MODELE AVEC PORTE OUTIL	1	U	290,00	290,00	290,00	2
Q9999951	JEU DE MASSES DE ROUES	1	U	270,00	270,00	270,00	2
Q9999951	REMORQUE METALLIQUE 600KG dimention du plateau 1m23x0m95 hauteur des ridelles 30cm freins a disque roues 4,80x8 hayon arriere et ridelles rabattables et amovibles siege reglable en hauteur	1	U	595,00	595,00	595,00	2
Q5725350	REMORQUE ROBUST 25350 PTAC 500KG dimension caisse utile:1m65x1m20x0m48 roues 155/70x13 resistance essieu:750kg type de caisse basculante roue jockey ridelles avant et arriere rabatables timon en V galvanisé	1	U	830,00	830,00	830,00	2

02 99 45 14 45 06 73 45 90 66

Base TVA	7665,00	
Montant TVA	1502,34	
Taux de TVA	2=19,600%	

Total H.T.	7665,00
Total TVA	1502,34
TOTAL TTC	9167,34 EUR

Montants	Mode de règlement
9167,34	A Payer COMPTANT

Références à rappeler
Document 001 B007128
Code client 053193
Date 03.02.12
Montant 9167,34 EUR

Annexe 7 : Calendrier prévisionnel

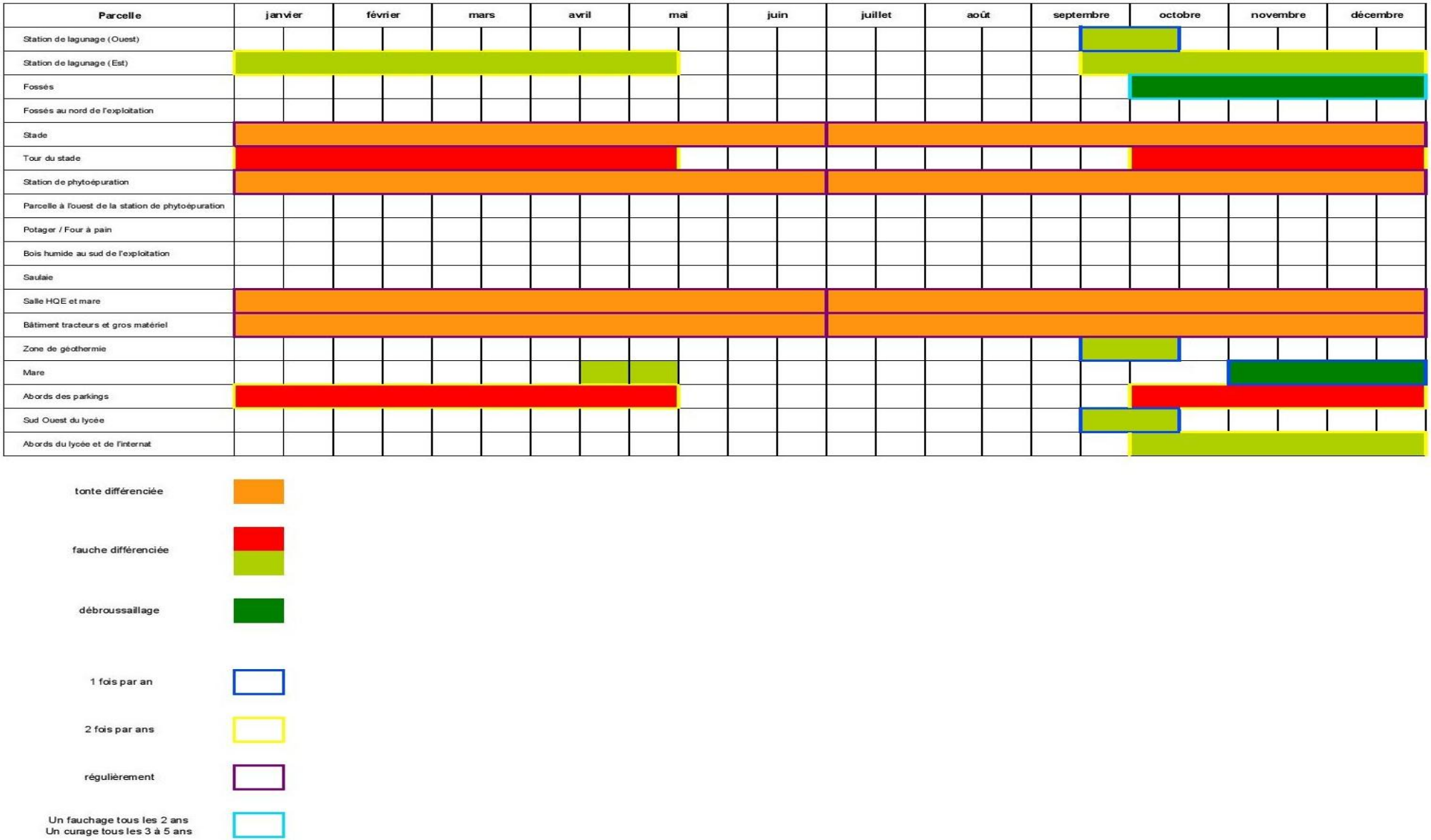

Station de lagunage						
Période : du 15/09 au 15/10						
Demande datée du :	*04/09/12*		***Par***	BTS GPN 2011-2013		
Détail de l'intervention						
Intitulé : Débroussaillage sur la station de lagunage						
Projet : Fauche différenciée sur les abords des mares et des haies **Détails**: 1) – Les travaux seront réalisés pendant les heures chaudes de la journée. 2) – La fauche des berges concerne deux côtés adjacents (non opposés) des mares. 3) – La hauteur de coupe sur les berges et aux abords du cheminement sera de 8 cm minimum. 4) – Conserver une végétation de 50 cm à 1 m entre les haies et le cheminement. 5) – Conserver une végétation de 50 cm sur les berges. 6) – Exportation des rémanents dans le bois proche de la station de lagunage, sous forme de pondoir.						
Entretien :	**0** Régulièrement	**1** 2 fois par an	**2** 1 fois par an	**3** Alternance	**4** Évolution naturelle	**Entretien :** **2 et 3**

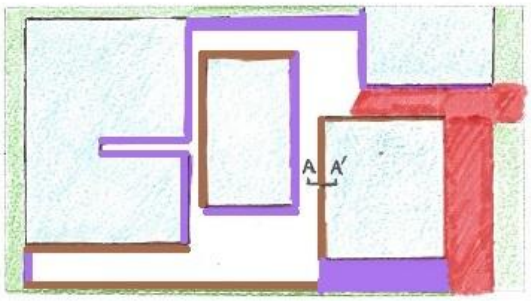

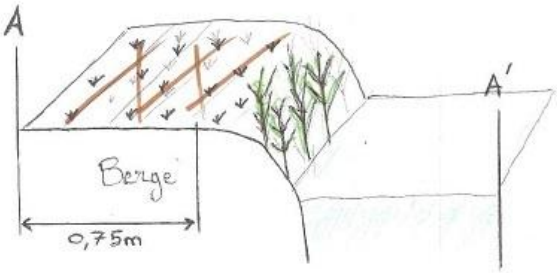

Accès pompier à entretenir régulièrement

Fauchage à partir du 15/09 année 1

Fauchage à partir du 15/09 année 2

Cheminement : fauchage régulier sur 1,50m de large

Schémas de la station de lagunage

Fiche travaux 2 : Mare

Mare						
Période : du 15/04 au 15/05						
Demande datée du	*04/09/12*		***Par***	BTS GPN 2011-2013		
Détail de l'intervention						
Intitulé : Débroussaillage de la mare						
Projet : Fauche différenciée sur les berges de la mare **Détails**: 1) – Les travaux seront réalisés pendant les heures chaudes de la journée. 2) – Un éclaircissement des berges de la mare devra être effectué. 3) – La hauteur de coupe sur les berges sera de 50 cm. 4) – Exportation des rémanents dans le bois proche de la lande.						
Entretien :	**0** Régulièrement	**1** 2 fois par an	**2** 1 fois par an	**3** Alternance	**4** Évolution naturelle	**Entretien :** **1**

Mare						
Période : du 01/10 au 31/12						
Demande datée du	*04/09/12*		***Par***	BTS GPN 2011-2013		
Détail de l'intervention						
Intitulé : Débroussaillage de la mare						
Projet : Fauche différenciée aux abords de la mare **Détails**: 1) – Les travaux seront réalisés pendant les heures chaudes de la journée. 2) – Un éclaircissement des berges de la mare devra être effectué sur les plantes les plus envahissantes. 3) – Un débroussaillage sera réalisé sur le roncier proche de l'exploitation. 4) – La hauteur de coupe du cheminement sera de 8 cm minimum. 5) – Conserver une végétation entre les berges de la mare et le sentier de 50 cm minimum. 6) – Exportation des rémanents dans le bois proche de la lande.						
Entretien :	**0** Régulièrement	**1** 2 fois par an	**2** 1 fois par an	**3** Alternance	**4** Évolution naturelle	**Entretien :** **2**

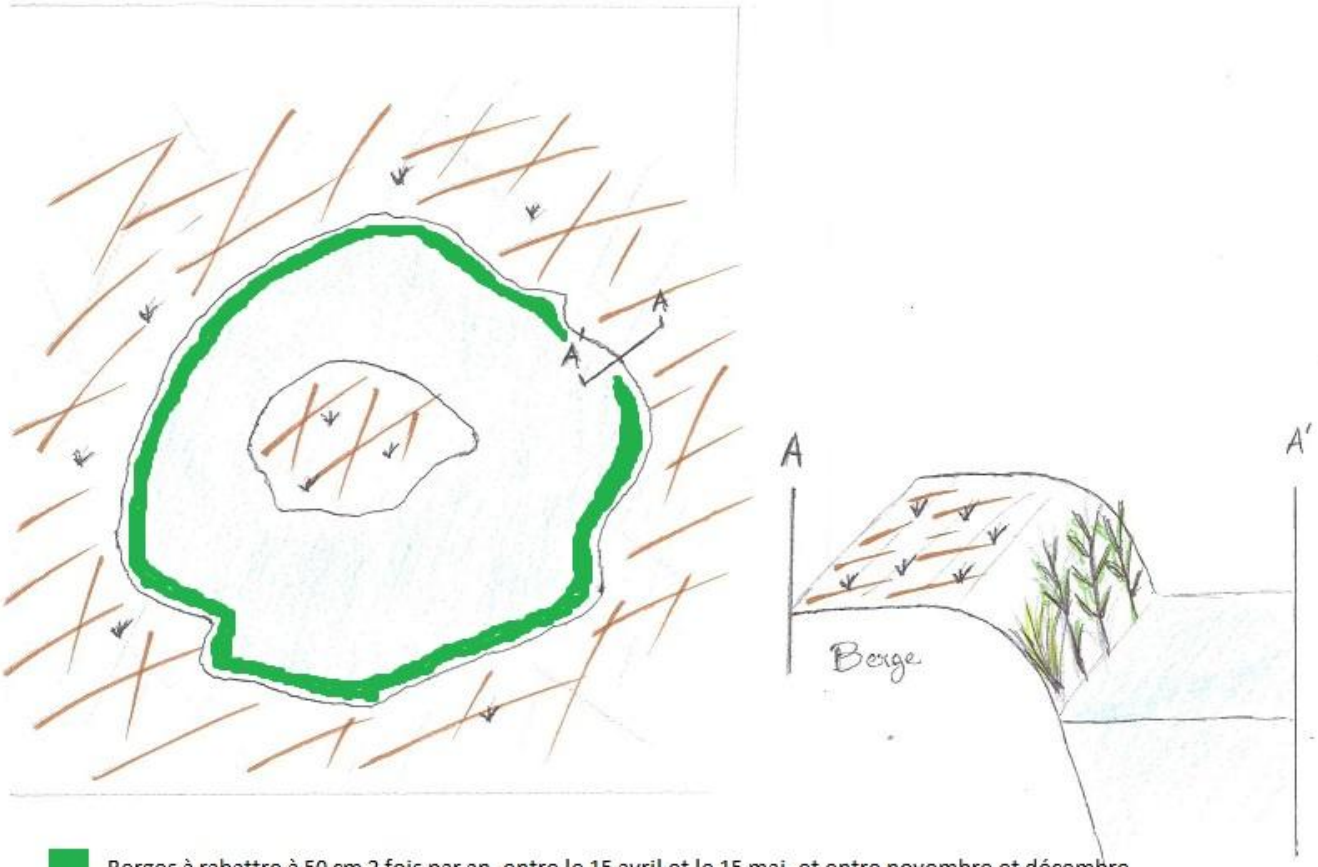

Berges à rabattre à 50 cm 2 fois par an, entre le 15 avril et le 15 mai, et entre novembre et décembre

Abords à faucher à une hauteur de 8 cm une fois par an entre novembre et décembre

Schémas de la mare

Fiche travaux 3 : Fossés

Entretien des fossés			
Période : du 01/10 au 31/12			
Demande datée du :	*04/09/12*	***Par***	BTS GPN 2011-2013
Détail de l'intervention			
Intitulé : Fauche et curage des fossés			
Projet : Fauche différenciée des fossés tous les 2 ans **Détails**: 1) – La hauteur de coupe sur les berges et à l l'intérieur du fossé sera de 10 cm. ***Projet :*** Curage des fossés **Détails**: 1) – Retirer les 10 premiers centimètres du sol. 2) – Exportation des éléments curés sur les talus proche des fossés.			

Entretien :	**0** Régulièrement	**1** 2 fois par an	**2** 1 fois par an	**3** Alternance	**4** Évolution naturelle	**Entretien :** **2**

Bibliographie :

Référence 1 : PARISOT, Christophe. *Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités.* GUIDES PRATIQUES NATURES ET BIODIVERSITE, 159 pages, août 2009

Référence 2 : Commune de St Aubin du Cormier, *Charte de l'environnement de St Aubin du Cormier* [en ligne], PDF.
Disponible sur site internet :
www.ville-staubinducormier.fr/saint-aubin-du-cormier/IMG/pdf/Charte_pour_l_environnement.pdf

Référence 3 : Gestion Différenciée.be [en ligne]
Disponible sur site internet :
http://www.gestiondifferenciee.be/professionnel/les-couts-/16/2

Référence 4 : Bureau d'études Airele, Etudes et conseil en environnement et développement durable, PDF, page 17/19, [en ligne]
Disponible sur site internet :
http://www.econetwork.eu/pages/outils/paysage/P10_presentation_PPT_Espaces-verts-publics-et-Gestion-Differenciee.pdf

Référence 5 : VACHER, J.-P. & GENIEZ, M. (coords), 2010. *Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, pages 180 à 195.

Référence 6 : Forum Bretagne Vivante
Disponible sur internet :
http://www.forumbretagne-vivante.org/t5304-gestion-differenciee-couleuvre-a-collier